

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 08 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin 2026 à 18 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le deux juin deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FAGONT Alain, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27 dont 3 procurations

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune

le 02 juin 2026

Affiché en mairie le 02 juin 2026

Envoyé à la presse le 02 juin 2026

Présent(e)s : vingt-quatre (24)

M. FAGONT Alain, M. THABEAU Didier, Mme CHETTOUH Aïcha, M. PRADIER Éric,
Mme RÉVEILLOUX Françoise, M. LAZEWSKI René, Mme MATHEY Catherine,
M. KLINKPÈ Sèvèho Michel, Mme BALICHARD Dominique, M. DOS SANTOS Antonio,
M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme DE ALMEIDA Dominique, Mme BARREIRO Elsa-Maria,
Mme PIRES Claude, Mme CORDELETTE Claire, M. DAVID Anthony, M. GAILLARD Jean-Michel,
M. ALLEZARD Fabien, M. BÉRARD Cyrils, Mme DELPUEYO Jessica, Mme ALAPETITE Nadine,
M. BACHELLERIE Frédéric, M. CHATTI Mourad, Mme SOARES Maryse.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : trois (03)

- De Mme MAHAUT Jessika à Mme CHETTOUH Aïcha ;
- De M. FROMENT Sylvain à Mme ALAPETITE Nadine ;
- De Mme COUTANSON Pascale à Mme SOARES Maryse.

Absent(e)s: zéro (0)

Secrétaire de séance : Mme Catherine MATHEY.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures et constate que le quorum est atteint.

Objet : Révision des tarifs de vente des terrains du « Lotissement impasse Ornano »

Rapporteur : Catherine MATHEY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 et L2241-1,

Vu le budget annexe « Lotissement impasse Ornano »,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Patrimoine et Développement Urbain du 11 mai 2026,

Vu le règlement d'attribution des lots libres de constructeurs relatif à la vente du « Lotissement impasse Ornano »,

Vu l'avis des domaines en date du 29 mai 2026,

Considérant l'avancement du projet, dont la réalisation (exécution du marché de travaux de viabilisation) est presque achevée,

Considérant que le conseil doit se prononcer sur le prix de vente viabilisé de chaque lot, décomposé comme suit : lot 2 : 432 m², lot 3 : 631 m², lot 4 : 550 m², lot 5 : 519 m², afin de pouvoir lancer la commercialisation de ces parcelles et procéder à l'enregistrement des réservations,

Considérant que le prix préalablement fixé par la délibération n°2025-23 du Conseil municipal a été jugé trop élevé au regard du prix du marché immobilier actuel,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer le prix du m² à 170 € HT soit 204 € TTC ;
- D'approuver les prix de vente des quatre parcelles du « Lotissement impasse Ornano » tels que présentés dans le tableau ci-dessous :



Lot	Parcelle	Surface bornée en m ²	Prix du m ² HT en €	Prix du m ² TTC en €
2	AC228	432	73 440 €	88 128 €
3	AC228	631	107 270 €	128 724 €
4	AC228	550	93 500 €	112 200 €
5	AC228	519	88 230 €	105 876 €

- D'approuver la mise en vente des parcelles ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Catherine MATHEY	Monsieur le Maire, Alain FAGONT
	

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le



ID : 063-216300194-20260608-DEL2026_44-DE

